Communiqué de presse
Le 28 octobre 2026

Droits d'inscription : l'UTT propose une concertation avec les étudiants et les personnels pour examiner d'autres solutions de financement

La direction proposera au conseil d'administration de nouvelles pistes après concertation avec les étudiants et les personnels sur les solutions de financement de l'établissement.

Le 15 octobre, le conseil d'administration de l'Université de technologie de Troyes (UTT) a adopté une hausse des droits d'inscription pour les nouveaux étudiants à partir de la rentrée 2027. Lors de l'assemblée du 21 octobre, les étudiants et les personnels ont fait part à la direction de leurs préoccupations concernant cette hausse, ses conséquences pour les familles et l'accès aux études. La direction a entendu ces inquiétudes et les partage. Elle engage une concertation avec les étudiants et les personnels pour examiner d'autres solutions de financement et préparer des propositions concrètes en vue de la réunion du conseil d'administration. Avec l'appui des services de l'établissement et à partir de données financières partagées, ce travail collectif permettra d'examiner les scénarios possibles et leurs conséquences. L'objectif est de construire des solutions conciliant l'ouverture sociale de l'UTT, la qualité des formations, l'équilibre financier et la capacité d'investissement de l'établissement.

« Notre responsabilité est de permettre à des jeunes de tous les milieux d'accéder à une formation de qualité, tout en donnant aux équipes les moyens de les accompagner. Les choix budgétaires doivent servir cette ambition. Nous pouvons avoir des désaccords sur les moyens d'y parvenir ; nous devons pouvoir les discuter et construire des réponses ensemble. C'est dans cet esprit que je souhaite travailler avec notre communauté et porter les besoins de l'UTT auprès des pouvoirs publics », **déclare Christophe Collet, directeur de l'UTT**.

Un groupe de concertation à partir du 3 novembre

Un groupe de concertation et de suivi sera mis en place à partir du 3 novembre et associé aux travaux du bureau de direction. La composition proposée comprend :

- trois étudiants ;
- trois personnels, enseignants-chercheurs et BIATSS ;
- deux élus du conseil d'administration.

Les modalités de désignation seront arrêtées collectivement. Le groupe se réunira chaque semaine pendant six à huit semaines, avec une prolongation possible si nécessaire.

À l'issue de ces travaux, les propositions seront soumises au conseil d'administration, qui demeure l'instance de décision. La date du conseil d'administration et les prochaines étapes seront communiquées à l'ensemble des étudiants et des personnels.

Une démarche commune auprès des pouvoirs publics à partir du 2 novembre

Le directeur conduira par ailleurs une délégation représentative de la communauté universitaire auprès du préfet, du rectorat (ministère de tutelle) et des collectivités locales engagées auprès de l'université. Les dates de ces rencontres sont en partie calées dès la semaine du 2/11.

Cette démarche permettra de présenter les besoins de l'établissement, de porter les attentes exprimées par les étudiants et les personnels et d'examiner les possibilités d'accompagnement public renforcé en réponse à la sous-dotation chronique de l'UTT.

Contact presse :

Laetitia Roggero, Directrice de la communication
laetitia.roggero@utt.fr
Tél. : +33 7 63 74 21 49

A propos de l'UTT : *www.utt.fr*

Avec 3000 étudiants, l'Université de technologie de Troyes fait partie des dix plus importantes écoles d'ingénieurs françaises. L'UTT forme des ingénieurs en sept spécialités, des Masters en neuf parcours et des docteurs en trois spécialités. La politique de développement de l'UTT mise sur une recherche de haut niveau et une stratégie internationale ambitieuse. L'UTT est membre de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieur (CDEFI), de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), et de France Universités. L'UTT coordonne l'Université de technologie européenne, EUT+. L'UTT fait partie du Groupe des Universités de Technologie (Groupe UT), avec l'UTBM (Belfort-Montbéliard) et l'UTC (Compiègne).